

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_2019_068

Missions 2020 de suivi des cours d'eau du Tarn-amont

L'an deux mille dix-neuf et le cinq décembre, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Henri COUDERC.

Étaient présents : Claude ALIBERT, Gil CLOIX, Henri COUDERC, Simone GÉLY, Daniel GIOVANNACCI, Hubert GRANIER, Serge GRASSET, René JEANJEAN, Madeleine MACQ, Guy PUEL, Régis VALGALIER

Étaient représentés : Pierre PANTANELLA par Henri COUDERC, Bernard POURQUIÉ par Guy PUEL, Gérard PRÊTRE par Hubert GRANIER

Secrétaire de séance : Guy PUEL

Date de convocation : 28 novembre 2019

Délégués du comité syndical		
En exercice : 21	Présents : 11	Pouvoirs : 3
Résultat du vote		
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

Vu les statuts du syndicat mixte et notamment sa compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (gemapi), s'exerçant dans le cadre d'outils tels que notamment les programmes pluriannuels de gestion des bassins versants (PPG) ;

Vu l'arrêté n°2015349-0001 des préfets de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère en date du 15 décembre 2015, portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Tarn-amont ;

Vu la disposition P1.1 issu de l'enjeu « préserver et restaurer les fonctionnalités naturelles des cours d'eau » du SAGE Tarn-amont, demandant que les interventions sur les rivières soient encadrées par des PPG suivis par du personnel technique spécialisé ;

Considérant les missions de suivi et de gestion des milieux aquatiques, indispensables sur le territoire compte-tenu des enjeux touristiques et environnementaux majeurs des rivières du bassin ;

Établit la programmation des missions de suivi et de gestion des milieux aquatiques (cours d'eau, zones humides) du Tarn-amont en 2020 comme suit :

Unité géographique « Haut-Tarn, Tarnon-Mimente » :

- Candidature à l'appel à projets « zones humides » de l'Agence de l'eau Adour-Garonne : cartographie, lien avec le site Natura 2000 « Tarn, Tarnon, Mimente », partenariats, note d'intention, programme d'actions prévisionnel... ;
- Élaboration du PPG 2022-2026 du Tarn-amont (axe Tarn et déclinaison par sous-bassins) : état des lieux et diagnostic des berges et du lit des rivières sur le sous-bassin du haut-Tarn, diagnostic du sous-bassin Tarnon-Mimente, définition des enjeux et des futures actions par concertation locale ;

Unité géographique « Gorges du Tarn, Jonte » :

- Réflexions sur l'évolution du secteur du seuil de Sainte-Énimie depuis l'écroulement partiel de l'ouvrage et dans le cadre du projet de réaménagement du « parking de la gravière »

- Finalisation des travaux de la 3^e tranche du PPG Gorges du Tarn (lutte contre la renouée du Japon) ; lancement des travaux des 4^{es} tranches (gestion de la ripisylve et des embâcles sur le Tarn et la Jonte) ; préparation des 5^{es} tranches ;
- Élaboration du PPG 2022-2026 du Tarn-amont (axe Tarn et déclinaison par sous-bassins) : mise à jour du diagnostic sur les cours d'eau de l'UG et programmation générale des futures actions ;
- Candidature à l'appel à projets « zones humides » de l'Agence de l'eau Adour-Garonne (têtes de bassin de la Jonte)

Unité géographique « Vallée du Tarn » :

- Poursuite de la mise en œuvre du projet de restauration de zones inondables à Saint-Hilarin, dans le cadre de l'appel à projet Agence de l'eau Adour-Garonne/Région Occitanie : suivi des travaux de la tranche ferme ;
- Lancement des travaux de la 5^e tranche et de la tranche complémentaire (gestion de la ripisylve et des embâcles) ;
- Élaboration du PPG 2022-2026 du Tarn-amont (axe Tarn et déclinaison par sous-bassins) : mise à jour du diagnostic sur les cours d'eau de l'UG et programmation générale des futures actions ;

Unité géographique « Dourbie-Trévezel » :

- Candidature à l'appel à projets « zones humides » de l'Agence de l'eau Adour-Garonne (têtes de bassin, Aigoual)
- Finalisation des travaux de la 4^e tranche (lutte contre la renouée du Japon à Nant, diversification des habitats dans le Durzon) ; lancement des travaux de la 5^e tranche (restauration de zones humides sur l'Aigoual, lutte contre la renouée du Japon, gestion de la ripisylve et des embâcles) ;
- Élaboration du PPG 2022-2026 du Tarn-amont (axe Tarn et déclinaison par sous-bassins) : mise à jour du diagnostic sur les cours d'eau de l'UG et programmation générale des futures actions ;
- Poursuite des réflexions sur l'évolution du secteur entre le Monna et Millau (aussi inclus dans le PAPI) ;
- Appui des propriétaires d'ouvrages transversaux dans le cadre de la restauration de la continuité écologique, en particulier sur le seuil de l'Hermitage-Saint-Pierre ;

Unité géographique « Cernon-Soulzon » :

- Poursuite de la dynamique engagée pour la restauration d'une zone d'expansion naturelle de crue (ZEC) à Saint-Georges-de-Luzençon : suivi de l'étude, concertation avec les habitants... ;
- Lancement de l'étude pour la restauration d'une ZEC à Saint-Rome-de-Cernon en rive gauche (site de l'ancienne usine de la Sabar) ;
- Lancement des travaux de la 3^e tranche (gestion de la ripisylve et des embâcles) ; préparation de la 4^e tranche
- Élaboration du PPG 2022-2026 du Tarn-amont (axe Tarn et déclinaison par sous-bassins) : mise à jour du diagnostic sur les cours d'eau de l'UG et programmation générale des futures actions ;

Unité géographique « Muse, Lumensonesque » :

- Élaboration du PPG 2022-2026 du Tarn-amont (axe Tarn et déclinaison par sous-bassins) : finalisation du diagnostic sur les cours d'eau de l'UG, définition des enjeux et des futures actions par concertation locale ;
- Candidature à l'appel à projets « zones humides » de l'Agence de l'eau Adour-Garonne (têtes de bassin (Lévézou) et rive droite de la Muse)
- Pour information : dans l'animation du contrat de rivière : mise en place du plan d'actions de réduction de l'érosion des sols agricoles et forestiers sur la Muse et suivi de l'expérimentation des paiements pour services environnementaux (PSE) ;

Missions générales :

- Conseils aux riverains et aux collectivités, sensibilisation à la préservation des milieux aquatiques (notamment par la finalisation du guide du riverain) ;
- Appui à la sécurisation des activités de loisirs liées à l'eau : suivi du développement des cyanobactéries benthiques, signalisation des obstacles dangereux pour la navigation (notamment dans le cadre du projet d'itinérance sur la vallée du Tarn) ;
- Participation au fonctionnement du SMBVTAM ;

Établit le coût prévisionnel des missions de suivi des cours d'eau du Tarn-amont en 2020 à 135 000,00 euros (frais de personnel, de structure, etc.) ;

Fixe le plan prévisionnel de financement des missions de suivi des cours d'eau du Tarn-amont en 2020 comme suit :

- Agence de l'eau Adour-Garonne : 67 500,00 euros (50%),
- Auto-financement : 67 500,00 euros (50%) ;

Rappelle qu'une partie de ces missions est effectuée dans le cadre de prestations de services avec la Communauté de communes de Millau-Grands causses (convention encadrée par la délibération DE_028_2018) et le Parc naturel régional des Grands causses (convention encadrée par la délibération DE_2018_073) ;

Précise que cette opération relève intégralement de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (gemapi) ;

Précise que l'autofinancement de la mission sera entièrement mutualisé en tant qu'opération concernant l'ensemble du bassin versant du Tarn-amont (fonctionnement général), et pris en charge par les communautés de communes du bassin selon les modalités de participations financières des membres du syndicat mixte définies par délibération du comité syndical ;

Autorise le président à rechercher et solliciter les aides nécessaires pour le financement de cette mission, y compris auprès de la Région Occitanie et des Départements si leurs politiques d'interventions les rendent possibles, ainsi qu'à fixer le plan de financement définitif ;

Autorise le président à signer toutes pièces se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le président, Henri COUDERC



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular stamp. The stamp contains the text 'SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT TARN AMONT' around the perimeter and a central emblem.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 16 / 12 / 2019
et publié ou notifié
le 16 / 12 / 2019